NUMERO LXXV.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 20. Septembre 1803.

De LUCQUES, *le* 31. *Août.*

Le 26. du courant eſt arrivé dans cette Ville le Citoyen *Dèrville-Malechard*. Hier il a été introduit avec ſolemnité, par le Magiſtrat des Relations-Extérieures, près du *Gonfalonnier* & des *Anciens*, auquels il a préſenté ſes Lettres de créance.

EXTRAIT *des Nouvelles de* PARIS *juſqu'au* 26. Fructidor (13. *Septembre.*)

„ La nouvelle Inſtitution des *Sénatoreries*, ou Réſidences de Sénateurs dans les Départemens, paroît très-près d'être miſe en effet. Le travail organique, fait à ce ſujet par une Commiſſion du Sénat, & adopté par ce Corps, a obtenu auſſi l'approbation du Gouvernement. Déjà le *Premier-Conſul* a préſenté aux Sénateurs trois Candidats pour chacune des Places de Préteur, de Chancelier & de Tréſorier du Sénat, ainſi que pour chacune des ſeize *Sénatoreries*, auxquelles il doit être nommé, en conſéquence, avant la fin de cette année. C'eſt aujourd'hui 23. du mois courant de *Fructidor* que le Sénat, en vertu d'une convocation *Conſulaire*, s'eſt aſſemblé ſous la Préſidence du Sénateur *Monge*, pour recevoir la dite préſentation de Candidats. Il n'a cependant été fait ce jour-là aucunes nominations, celles-ci ayant été différées juſqu'au 29. de ce mois. Les autres élections ſont encore à la veille d'être faites par la même Aſſemblée; ſçavoir celles de quatre Députations au *Corps-Législatif* pour autant de Départemens, qui n'ont pu être compris encore dans les dernières nominations de ce genre. Peu-à-peu le Sénat ſe voit auſſi mis en état de remplir les Places, vacantes dans ſa propre Aſſemblée. Parmi les Candidats, qui lui ont été préſentés pour cet effet par le *Premier-Conſul* le 9. de ce mois, & qui étoient les Citoyens *Desandrouin*, *Degregorio*, & *Mayneau-Pancemont*, il a choiſi le 17. le ſecond, Préfet de la *Sture*, Chef-lieu *Coni*, & mis originairement ſur les rangs par ce Département, l'un de ceux du *Piémont*. Le jour même de cette élection, il a été préſenté trois nouveaux Candidats pour une autre Place de Sénateur; c'étoient les Citoyens *Deluynes*, *Shée*, & *Desmazières*, dont le premier, l'un des ci-devant Ducs & Pairs de *France*, a été élu le 14. par le Sénat, & a déjà prêté depuis ſon Serment de réception dans ce Corps. "

„ Juſqu'à-préſent il ne perce guères rien dans les Journaux ſur les diſpoſitions Militaires du Gouvernement: Mais d'autres ſources de Nouvelles, qu'on croit bonnes, fourniſſent aujourd'hui à ce ſujet une particularité intéreſſante. C'eſt celle qu'une Armée de réſerve, formée à l'exemple de la fameuſe Armée qui a vaincu à *Marengo*, va ſe raſſembler à *Amiens* & dans les environs, vers le milieu de l'Automne. Cette Ville & cette Armée, ajoute le rapport, deviendront le ſejour Militaire habituel du *Premier-Conſul*. On voit dans cette poſition de *Bonaparte* cet avantage particulier, qu'en le laiſſant également à portée de tous les points de la Côte & des autres Corps-d'Armée, elle n'éloigneroit le Chef de l'Etat de plus de 10. heures de route de la Capitale. Il y auroit à *Amiens* 30. mille Hommes environ, les deux tiers Cavalerie. "

„ Le *Journal officiel* de ce jour donne quelques lignes de Nouvelles *Angloiſes*, Nouvelles très-rares dans nos Papiers depuis quelque tems. Celles-ci, en date du 26. Août, diſent, " que ſept Princes „ *François* & les Généraux *Dumouriez* & „ *Pichegru* ont tenu à *Londres* une Aſſem- „ blée relative à un projet de deſcente en „ *France*; que *Jérôme Bonaparte* s'eſt ren- „ du ſur un Vaiſſeau *Américain* à *Hispanio-* „ *la*, & de-là en *Virginie*; que la Cour de „ *St. James* preſſe celle de *Madrid*, pour „ en avoir une Réponſe plus claire ou un „ *Ultimatum* au ſujet de ſa Neutralité. " Il eſt très-probable, qu'à ce dernier égard les inſtances de la République s'accordent parfaitement avec celles de l'*Angleterre*, quoique dans un but différent. On ne peut en douter, quand on voit les Journaux de *Paris* rappeller à S. M. *Catholique* ſes obligations envers la *France* dans les termes ſuivans.

„ Il ne ſera pas hors de propos, dans la circonſtance préſente, de faire connoître les rapports qui nous uniſſent à l'*Eſpagne*, & les baſes du *Pacte de Famille*, dont les diſpoſitions ſubſiſtent encore. Il eſt ſtipulé dans ce Pacte, que les deux Rois regarderont comme leur Ennemie toute Puiſſance, qui fera la Guerre à l'un ou à l'autre. Celui, qui aura été attaqué, ſera en droit de demander des ſecours. Les premiers ſecours conſiſteront en quinze Vaiſſeaux de ligne, ſix Frégates & quatre Corvettes, qui ſeront raſſemblés dans un Port de la Puiſſance requiſe, au choix de la Puiſſance requérante, & de vingt-quatre mille Hommes de Troupes de terre. Ces Forces pourront être employées par la Puiſſance, qui aura le droit de demander du ſecours, comme bon lui ſemblera & ſans avoir beſoin de motiver leur emploi, ſur lequel la Puiſſance requiſe ne pourra faire qu'une ſeule repréſentation. L'Armée & la Flotte ſeront, trois mois après avoir été accordées, conſidérées comme une propriété de la Puiſſance requérante. Le Traité d'*Alliance offenſive & Défenſive*, conclu en 1796. entre la République *Françoiſe* & l'*Eſpagne*, ajoute à ces diſpoſitions, entre autres choſes, que les Troupes & Navires demandés reſteront à la diſpoſition de la Puiſſance requérante pendant toute la durée de la Guerre, ſans que, dans aucun cas, ils puiſſent être à ſa charge, & que la Puiſſance requiſe remplacera ſur-le-champ les Troupes & Navires de ſon Contingent, qui ſe perdroient par des accidens de terre ou de mer. "

„ Hier, après-midi, les déclarations de *transferts* des 5. *p. c. conſ.* avec jouiſſance du Séméſtre courant ont ceſſé d'être reçuës à la Direction du Grand-Livre de la Dette publique, afin de laiſſer un intervalle ſuffiſant pour préparer les états de payement du dit Séméſtre, qui doit s'effectuer dans le cours du mois prochain de *Vendémiaire*. Les 5. *p. c. conſ.*, ayant commencé par conſéquent à être vendus ſans les intérêts des ſix derniers mois de l'an 11, viennent de préſenter à-peu-près cette différence dans leur prix, qui à la dernière Bourſe a été de 52. Francs & un quart. "

EXTRAIT des Papiers BELGES.

„ BRUXELLES, 27. *Fructidor*. — Le Conſeiller-d'Etat *Dumas*, Chef de l'Etat-Major-Général de l'Armée d'*Angleterre*, doit inſpecter ſucceſſivement les Troupes, qui ſe trouvent en cet inſtant dans les Départemens de la *Lys* & de l'*Escaut*, [Chef-lieux *Bruges* & *Gand*,] & qui feront partie de la grande Armée: Ce Général eſt accompagné de ſes Aides-de-Camp. On annonce comme prochaine l'arrivée des Détachemens de la Garde *Conſulaire* [illegible] ci-devant *Flandre*. Quant aux [illegible] Corps de Troupes, qui ſont en ma[illegible] l'Intérieur pour s'avancer vers les [illegible] ils arriveront à leurs deſtinations r[illegible] ves très-inceſſamment. De toutes p[illegible] préparatifs ſont faits pour ſeconder le[illegible] projets du Gouvernement, & par-[illegible] tentit le cri de *Scipion* [*Caton*] au [illegible] du Sénat *Romain: Delenda eſt Carth[illegible]*

EXTRAIT des Nouvelles de Lo[illegible] DRES *juſqu'au 6. Septembre.*

„ Les Dépêches, que le Chevalier [illegible] *duaga*, Miniſtre d'*Eſpagne*, a reçu[illegible] jours-ci de ſon Gouvernement, [illegible] contenant les expreſſions les plus am[illegible] ont ſi peu ſatisfait le Gouvernement [illegible] *nique*, qu'on parle de l'expédition pr[illegible] ne de Lettres de marque contre le P[illegible] *Eſpagnol:* Au lieu de la Réponſe c[illegible] que, que notre Cour avoit demandé[illegible] le ſyſtême que l'*Eſpagne* avoit deſſein[illegible] braſſer durant la préſente Guerre, c[illegible] *Madrid* s'eſt contentée d'aſſurances g[illegible] les, ſans rien ajouter qui ſerve de gu[illegible] contre l'exécution des engagemens, [illegible] lient aux intérêts & aux volontés de la [illegible] *ce*, depuis le fameux *Pacte de Famill[illegible]* qui ont été renouvellés par le Traité [illegible] liance, conclu en 1796. entre la *Fran[illegible]* l'*Eſpagne*. L'uſage, que la Marine [illegible] *çoiſe* fait des Ports *Eſpagnols*, com[illegible] c'étoient des Ports *François*, eſt un [illegible] qui vient d'être confirmé par différens [illegible] de *Liſbonne*. Les Ports de *Cadix* & de [illegible] *rol* ſont dans ce cas; & il ſort de ce[illegible] tems du dernier des Croiſeurs, qui [illegible] beaucoup de tort à la Navigation *Britan[illegible]* *que*. L'on craignoit fort, que du nom[illegible] de leurs Priſes ne fût encore, comme [illegible] été l'un de nos Paquebots de *Liſbonne*, [illegible] Frégate *l'Amazone*, à bord de laquelle [illegible] avoit été embarqué dans ce dernier [illegible] des Diamans pour la valeur de 200. [illegible] Livres Sterling. Il s'étoit fait, il y a [illegible] jours, des Aſſurances pour 100. mille L[illegible] à une très-forte Prime, ſur cette C[illegible] ſon: Heureuſement la Frégate vient [illegible] trer à *Portsmouth*. Les Priſes, que [illegible] ces Croiſeurs, ſe vendent dans les Ports [illegible] l'*Eſpagne:* Et de telles plaintes, dans le[illegible] ſent état des choſes, ſuffiſent pour ac[illegible] rer la rupture, que les liaiſons entre la *Fran[illegible]* *ce* & l'*Eſpagne* rendent d'ailleurs presque [illegible] vitable. Le ſort du *Portugal* n'en ſera [illegible] plus fâcheux. Il entre dans le ſyſtême [illegible]

vernement *François* de le considérer le même point de vuë que l'Electorat *Hanovre*, par conséquent de le traiter de même pié: Et, quoique l'intérêt évi- de l'*Espagne* soit de prévenir la Con- du *Portugal* par les Forces *Françoi-* la propre situation & le singulier choc rapports ne lui permettront guères de filer ses désirs particuliers. — Telle est pre l'effet de la position, où se trouve *rope*; & telles sont les premières suites de Guerre, dont il étoit plus probable prendre l'extension prochaine que la re fin. Il n'est presque plus question la Médiation de la *Russie*; & l'on ne te que de décider la grande Question, si *gleterre* seule peut tenir tête à la suprê- te de la *France*; Question, dont le Gou- nement *François* a avancé la négati- dans des Pièces officielles d'une ma- ge, que l'amour-propre *Anglois* regarde me une provocation flétrissante. Dans esprit l'on attend l'Expédition *Françoi-* se promettant que la supériorité de la ine *Britannique* fera voir l'illusion des érances, que le *Premier-Consul* semble avoir conçuës, & brisera de ce coup fondemens de la Monarchie universelle, laquelle l'on accuse ici le Gouvernement *çois* d'aspirer. Dans peu de jours il été débité 60. mille Exemplaires d'un *urs d'Exercices Militaires* avec 18. Plan- nes, qui se vend pour le bas prix d'un helin. Tout le monde court aux Armes, on offre sa Bourse pour encourager les Ar- mens: Le Comte de *Warwick*, Lord- Lieutenant du Comté, dont il porte le titre, a offert au Gouvernement une Somme de 10. mille L. Sterling, pour l'employer à l'achat d'Armes à l'usage des Volontaires du dit Comté: Le Roi a accepté cette of- fre, indépendamment de celle de mille L. St. pour le soulagement des Veuves & des Orphelins de ceux qui perdroient la vie pour la défense de leur Pays. Le Gou- vernement a aussi agréé l'offre de Mr. *Heley Addington* de lever un Bataillon de 500. à 1000. Hommes. L'enrôlement de Volon- taires est d'ailleurs suspendu; & l'on n'ac- cepte plus d'offres pour en établir de nou- veaux Corps. Il a été seulement fait une exception en faveur des Volontaires de *Glo- cester*, qui avoient déclaré se dissoudre tous, si on ne les acceptoit tous. Mylord *Chet- wynd*, leur Commandant, leur a communi- qué, qu'il seroit formé huit Compagnies, de 60. Hommes chacune; de sorte que „ tout le Corps, avec les Officiers, forme- „ roit un total de 543. Hommes." Ce nombre étant la presque-totalité de ceux qui s'étoient offerts pour y entrer, la communication a été suivie de grands applaudis- semens de la part de tout le Corps assemblé."

„ Les dernières Lettres de *Dublin* sont en date du 27. Août: L'instruction du Pro- cès des Complices de la dernière Révolte dans cette Capitale se continuoit d'après toutes les formes de la Loi: Quelques-uns d'entre eux avoient déjà été convaincus & déclarés coupables: Mais l'on se promet- toit de plus grandes découvertes sur tous les fils de la trame Révolutionnaire en *Ir- lande* par l'arrestation, faite à *Dublin*, de deux Particuliers, *Robert Emmett* & *Bar- ney Coyle:* Ce dernier est un Marchand de *Dublin*; l'autre est Frère de l'Avocat *Em- mett*, déjà connu dans une Révolte précé- dente: *Robert Emmett*, pour la découverte duquel il avoit été promis une forte récom- pense, se voyant sur le point d'être saisi par le Major *Sirr*, voulut lui tirer un coup de pistolet; mais l'Arme rata, & il se trouva bientôt Prisonnier. — Le Lord-Maire de *Dublin* a défendu par une Proclamation, sous les peines les plus rigoureuses, aux Habitans de sortir en Ruë depuis 9. heures du soir jusqu'à 6. heures du matin: A tou- tes les Maisons doit être affiché un tableau de ceux qui y demeurent; faute de quoi tous ceux, qui y seront trouvés non-inscrits, seront traités comme suspects. Il ne peut entrer en Ville aucun Etranger sans Passe- port. Les Aubergistes & Hôteliers sont soumis à de fortes précautions &c. Les Connétables ou Employés de Police ont l'Uniforme pour être connus & ne se mon- trent qu'armés d'un sabre & d'une paire de pistolets. Le Régiment de Milices de *Lon- donderry* est entré dans *Dublin*. — Hors de cette Capitale, le même esprit se montre en différentes Provinces. Le Comté de *Kil- dare* a été déclaré en état d'Insurrection. Les Magistrats & Juges de celui de *Meath* ont demandé au Lord-Lieutenant, sur une insinuation du Gouvernement, que la même mesure y fût prise: Et, dans une Assemblée du Magistrat de *Dublin*, tenuë le 13. Août, il a été résolu de faire revivre la Proclama- tion non-révoquée, renduë par le Lord- Lieutenant en 1798, pour mettre le Comté de *Dublin* sous la *Loi Martiale:* — Terri- ble situation que celle d'un Pays, où des projets Révolutionnaires provoquent des ri- gueurs, qui, au lieu d'en couper la racine,

ne semblent que les autoriser & leur donner un nouvel aliment! "

„ *Banque*, 142. & demi à 143.
Ann. conf. à 3. *p. c.* 54. & un quart

MODE du payement des Rentes viagères & Pensions, à la charge de la République
çoise, d'après le *Budjet* présenté au *Corps-Législatif* en *Ventôse* an onze.

BEVIÈRE, l'Aîné, *de* PARIS, *donne avis à ses Correspondans, que le payement du premier Semestre an onze, qui s'est ouvert en* Messidor (21. *Juin* 1803,) *a lieu comme dinaire. Dans le courant du mois de* Nivôse *an douze* (*du* 21. *Décembre* 1803. *au* 21. *Janvier* 1804,) *on payera neuf mois d'arrérages, c'est-à-dire, les six derniers mois an les trois premiers mois an douze. Dans le courant de* Messidor *an douze* (*du* 21. *Juillet* 1804,) *on payera six autres mois. Dans le courant de* Nivôse *an* 21. *Décembre* 1805. *au* 21. *Janvier* 1806,) *on payera six autres mois. Et ainsi de suite mois en six mois, toujours dans le courant des mois de* Messidor & Nivôse *de chaque*

Nota. *On peut envoyer maintenant les Certificats-de-vie pour le premier Semestre Il en faudra d'autres datés postérieurement au* 20. *Décembre prochain, & ainsi de suite Semestre de dates postérieures au* 21. *Juin &* 21. *Décembre de chaque année. Les Re pétuelles se payent en* Vendémiaire & Germinal *de chaque année. La déchéance pour tres produits depuis le* 21. *Mars* 1799, *& pour ceux à produire, n'a plus lieu.*

On avertit, qu'après que le droit de la Ville de HAERLEM *à ce faire a été fondé au moyen d'un Arrêt & Appointement du Collège de Justice de cette Ville, du* 24. *Mars* 1803, *sont cités* pour la quatrième fois, ex super-abundanti, *par Affiches* ad Valvas Curiae, *au nom & de la part de* JACOB SCHOLTING, *Procureur à* Haerlem, *dûment qualifié à cet effet, tous ceux qui, vu la répudiation par* David de Pinedo da Silva, *ainsi que par* Moses de Jacob de Pinedo & Pinedo, *pourroient & voudroient soutenir être les plus proches Héritiers de* PINEDO, *ayant demeuré à* Haerlem, *& y étant décédé le* 25. *Février* 1787, — *que tous ceux qui pourroient & voudroient soutenir être Créanciers du sus-dit* nedo, *ou bien avoir quelque prétention à la charge de sa Masse*, pour quelque ce soit, — *afin de comparoître ou envoyer des Fondés de pouvoir devant les Echevins Ville de* Haerlem, *le Mardi* 18 *Octobre de cette année* 1803, *à* 10. *heures & demie tin, afin de voir présenter l'*Intendit, *avec les Pièces & Vérifications y appartenantes d'entendre les demandes pour qu'il y soit fait droit, selon les formes usitées. On peut se p des informations ultérieures à l'Etude du Notaire & Procureur* Scholting *à* Haerlem

Les Exécuteurs-Testamentaires de feu Mr. M. VAN DAALEN-WETTERS, *& Négociant d'Estampes à* LA HAYE, *feront vendre publiquement, selon les coûtumes blies, aux plus offrants & derniers Enchérisseurs, le Lundi* 17. *Octobre* 1803. *& jours vans, dans la Maison du Défunt, sur le coin du* Hof-Cingel, *une Collection choisie vres, en diverses branches de Littérature, & en toutes sortes de Langues; parmi il s'en trouve de très-rares & précieux, ainsi que plusieurs grands Ouvrages choisis belles Editions, dont une grande partie très-proprement reliée, & le tout en général conditionné, des Atlas & une partie de Cartes Géographiques détachées, laquelle Co est suivie d'un Catalogue précieux, offrant une très-belle & grande Collection d'Oe d'Estampes, d'Estampes détachées, des meilleurs Maîtres* Hollandois, Flamands, Ita François & Anglois, *toutes de belles épreuves & plusieurs avant la lettre; des Estampes cadres sous glaces, Statues, Bas-Reliefs, &c. ainsi que diverses Curiosités, le tout re avec beaucoup de soin & délaissé par feu le sus-mentionné Mr.* M. VAN DAALEN-TERS. *Le Catalogue se distribuë à la* Maison Mortuaire, *ou l'on s'adresse à* P. van len-Wetters, *de même qu'à* AMSTERDAM *chez* G. Roos; ROTTERDAM, D LEYDE, J. van Thoir; UTRECHT, J. Visch; *& à* DORDRECHT, *chez* P. van

NB. Pour la facilité des Amateurs & le transport par la Poste, on a imprimé que Exemplaires séparés du Catalogue des Ouvrages d'Estampes & des Estampes tachées &c., qu'on pourra se procurer aux adresses ci-dessus indiquées.

On exposera de même en Vente à la dite Maison du Défunt, parmi MM. les Libr le Mercredi 26. *Octobre* 1803, *l'Assortiment des Livres en Feuilles, délaissé par feu* VAN DAALEN-WETTERS, *parmi lequel il se trouve quelques Editions entières Catalogue se distribuë également aux sus-dites adresses.*

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune.*

LEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 20. Septembre 1803.

FRIBOURG, *en* Suiſſe, *le* 4. *Septembre.* Tous les Cantons ayant envoyé ...es Inſtructions à leurs Députés relativement au Projet d'un Traité d'Alliance ...éfenſive avec la *France*, ce Projet & celui d'une Capitulation Militaire ont ...été remis en diſcuſſion à la Diète. Par ſuite de cette dernière délibération, ...tité Diplomatique a dû entrer dans de nouvelles Conférences avec le Miniſtre ...au ſujet de l'Alliance propoſée. Le réglement des affaires intérieures des Can... ...ce plus rapidement; déjà les Députations des Cantons de *Vaud*, d'*Argovie*, & ... ont dépoſé ſur le Bureau de la Diète les Actes contenant le Travail ſuppléé ...de leurs Organiſations reſpectives, écrits ſur parchemin & ſcellés du Sceau ... conformément à la teneur de l'*Acte de Médiation.*

...endant, la *Suiſſe* reſſent beaucoup encore les ſuites funeſtes de ſes troubles & ...ons, en particulier par l'appauvriſſement d'un grand nombre des Habitans & par ...de travail pour la claſſe laborieuſe du Peuple. C'eſt ce qui a cauſé d'abord des ...nombreuſes pour l'*Amérique*, & c'eſt ce qui aujourd'hui en entraîne ou en ...autres pour les Provinces *Ruſſes*. Il eſt queſtion de l'établiſſement d'une Colo... ...dans la *Crimée*. Le Dépôt général des Colons eſt dans la Ville de *Conſtance*; un ...*Ruſſe*, né *Suiſſe* (le Colonel *Eſcher* de *Zurich*, autrefois Négociant dans cette ...eſt arrivé ſur les Frontières de ſa Patrie, pour engager ſes Compatriotes à quit... ...Pays, & à ſe rendre dans la *Ruſſie*. Le premier transport des Colons doit par... ...mencement du mois d'Octobre: Ils ſe rendront de *Conſtance* à *Ulm*, où ils ſe... ...marqués ſur le *Danube*, qu'ils ne quitteront plus juſqu'à ſon embouchure: Le ...durera trois mois à-peu-près; les fraix ſeront payés par l'Empereur de *Ruſſie*. ...obtiendront des terres, qu'ils cultiveront ou feront cultiver, ſans payer d'Im... ...un tems déterminé; ils recevront, en outre, une Somme ſuffiſante pour leur ...établiſſement. Ils jouïront d'une liberté illimitée de Commerce, & de tous les ...compètent aux *Libres* de la *Ruſſie*, à l'exception ſeulement de celui d'avoir ...S'ils trouvent dans la ſuite, que leur établiſſement n'eſt pas de leur conve... ...pourront quitter la *Crimée*, ſe fixer dans d'autres parties de la *Ruſſie*, & mê... ...dans un autre Pays ou retourner dans leur Patrie: Dans le dernier cas, ...ils ſeront obligés de rembourſer les avances, qui leur auront été faites.

...BOURG, *le* 13. *Septembre.* C'eſt encore la même incertitude, la même gê... ...me anxiété pour l'avenir, qui règnent dans le *Nord* de l'*Allemagne*. Sa cauſe ...ſans doute d'être plaidée entre autres par la *Ruſſie* près les Puiſſances Belligé... ...mais l'effet ne s'en laiſſe pas moins toujours attendre, ſans qu'il s'ouvre une ...de ſuccès. Suivant les Lettres de *Pétersbourg*, il y a été reçu par la Cour, ...du mois paſſé, une Note très-étendue du Gouvernement *François*, tendant ...toutes ſes démarches dans la préſente Guerre. On ignore, quelles informa... ...ſalières le Général-Major *Danois* de *Waltersdorff* a pu apporter au Prince- ...*Danemarc*, près duquel il s'eſt rendu à *Rendsbourg*, au commencement de ce ...-tôt après être retourné de *Paris* à *Copenhague*. Voici un Extrait de la Con... ...25. Juillet dernier, par laquelle les relations pacifiques entre la *Suède* & l'*Angle*... ...conſolidées dans l'intervalle (*ainſi que nous l'avons dit dans notre* N°. LXXIII.)

...cle I. explique le ſens du mot de *Contrebande*, & détermine que deſormais on con... ...quement comme telle des Armes & Munitions de guerre effectives. L'expreſſion ...qu'on rencontre dans le Traité de 1661. pour déſigner des objets de Contre... ...ſouvent a donné lieu à des différends, a été effacée de ce Traité. Les Vivres & ...néceſſaires à l'équipement des Vaiſſeaux ne ſeront plus regardés comme Contrebande." ...l'Article II, le goudron, la poix, le chanvre, & tous objets travaillés, propres ...un Vaiſſeau, excepté ce qui eſt ſpecifié ci-deſſous à l'Article IV, ſeront ſujets, ...que les Vivres, au droit d'achat préféré (*préemption*) à exercer par la Puiſſance ...dont les Corſaires auront amené dans ſes Ports un Bâtiment, chargé de ſembla...

bles Articles & destiné pour un Port ennemi. En cas d'achat préféré, on accor[illegible] néfice de 10. p. c. sur les prix moyens d'*Angleterre* ou de *Suède* au choix du P[illegible] & en outre une indemnité pour les fraix extraordinaires & la perte de tems. "

,, Suivant l'Article III, les Marchandises spécifiées à l'Article II, si elles [illegible] pour un Port Neutre & viennent à être prises comme suspectes d'être propriété [illegible] ront remises à la libre disposition du Propriétaire dès le moment qu'on connoît [illegible] le Propriétaire sera indemnisé de ses fraix & perte de tems. Mais, si la Puis[illegible] tante avoit des motifs fondés de craindre, que ces Effets ne tombassent entre [illegible] l'Ennemi, alors & dans ce cas seul elle aura à leur égard le droit d'achat préféré [illegible] d'en payer la valeur suivant l'estimation à faire du prix, auquel ces Effets auroi[illegible] dus au lieu de leur destination, & pourvu que le Propriétaire soit indemnisé en [illegible] fraix & perte de tems. "

,, Par l'Article IV. il est convenu, que les principales Productions de la *Suède* [illegible] le Hareng, des barres de fer, de l'acier, du cuivre rouge & jaune, du fil de [illegible] planches hormis celles de chêne, ainsi que les bois de construction & de mâture [illegible] sujets ni à la confiscation ni à l'achat préféré, mais pourront partir librement [illegible] stination. On n'entravera pas non plus le cabotage avec ces Marchandises, bien [illegible] le Navire Neutre ne transporte pas en même tems de la propriété ennemie, co[illegible] ce qui a déjà été statué dans le Traité du 17. Juin 1801. "

EXTRAIT d'une Lettre de HANOVER *du 9. Septembre.*

,, Les Etats de l'Electorat ont été réunis ici depuis le 2. jusqu'au 8. [illegible] Cette Session s'est ouverte & fermée par les ordres du Lieutenant-Géné[illegible] *Mortier*. C'est encore de la propre bouche de ce Commandant en chef [illegible] ont appris les motifs de leur convocation. Pour les leur exposer il [illegible] même au milieu d'eux, dès qu'ils furent assemblés pour la première fois [illegible] dans la Salle indiquée; il y entra, accompagné d'un cortège brillant d'Offi[illegible] Major, & au son du tambour. Sa Harangue aux Etats fut longue: La [illegible] par l'organe du Directeur-Provincial *Lenthe*; celui-ci & le Conseiller de [illegible] avoient été nommés Orateurs par l'Assemblée. Le grand objet des ouvertu[illegible] ral *Mortier* paroît avoir été la demande pressante du payement de deux mo[illegible] de la Solde des Corps-d'Armée principal & de réserve, avec lesquels lui & [illegible] *Dessolles* occupent les diverses Provinces Electorales, le dernier ayant toujo[illegible] tier-Général à *Osnabruck*. Aussi tout ce qu'on apprend jusqu'à-présent [illegible] résultat des délibérations des Etats congédiés hier, c'est leur résolution de [illegible] arrérages au moyen d'un Emprunt, dont on dit qu'une grande Maison de Ban[illegible] *fort* s'est chargée. Il ne reste plus d'autre ressource au Pays pour faire face [illegible] ses extraordinaires, auxquelles les revenus publics & toutes les Taxes de [illegible] vent suffire depuis longtems. Près de 36. mille Hommes de Troupes *Françoises* [illegible] répartis dans l'Electorat & sont à sa charge: Leur Solde seule, estimée à [illegible] par mois, ne seroit pas loin d'absorber la recette entière de l'Etat, que des [illegible] portent à-peine à 4. Millions de Rixdales ou 16. Millions de Francs envi[illegible] prunt nouvellement consenti n'est pas le premier, que les suites de l'inva[illegible] sient obligé de faire dans l'Etranger. Dès le 28. Juillet passé on s'est vu d[illegible] de négocier de cette manière un demi-Million de monnoye d'*Empire*. O[illegible] c'est de nouveau pour emprunter une pareille Somme qu'on a contracté ma[illegible]

De MANHEIM, *le* 13. *Septembre*. Depuis une huitaine cette Ville est [illegible] brillante par le séjour, qu'y font la Cour de *Carlsruhe* & L. M. *Suède* [illegible] mille Electorale s'étoit déjà renduë d'avance dans nos murs, pour y recevoi[illegible] Hôtes; & l'Electeur lui-même, accompagné du Prince *Louis*, avoit été [illegible] mois, à leur rencontre à *Francfort*. Enfin le Roi & la Reine de *Suède*, [illegible] matin de la dernière Ville, entrèrent le même jour au soir dans la nôtre [illegible] *Auerbach* chez le Landgrave de *Hesse-Darmstadt*. L'approche de Leurs M[illegible] noncée par de nombreuses salves d'Artillerie; complimentées à l'entrée de [illegible] le Magistrat, Elles passèrent, par les rangs du Militaire Bourgeois & par [illegible] minées, jusqu'au Château Electoral, où toute la Cour les attendoit. Ch[illegible] présence des Hôtes Royaux a été marqué depuis, soit par une Représenta[illegible] au Théâtre, soit par un Grand-Concert ou un Grand-Bal, soit par quelq[illegible] [illegible] Il y a eu sur-tout le 9. au soir une Fête superbe au beau [illegible]

…ingen, dont les deux principales parties étoient illuminées avec magnificence, & qui ſucceſſivement le plaiſir d'une Muſique choiſie & celui du jeu d'un petit Drame compoſé pour la circonſtance. Aujourd'hui L. M. *Suédoiſes* & la Famille Electorale ſont allées faire une tournée à *Heidelberg*, dans laquelle elles viſiteront une ſeconde fois *Schwetzingen*. L'Electeur de *Bavière*, qu'on avoit dit être attendu en cet endroit, s'y eſt point rendu: Il n'a été au-devant de l'Electrice, ſon Epouſe, revenant des Eaux de *Pyrmont*, que juſqu'à la Frontière de la *Franconie*; & il eſt retourné avec elle au Château de *Nymphenbourg* près de *Munich*.

PARIS, *le* 28. Fructidor (15. *Septembre.*) On nommoit depuis peu dans le Public le Général *Soult* comme devant commander le Camp de *St. Omer*, qui ſeroit compoſé de trois Diviſions ſous les ordres des Généraux *St. Hilaire*, *Dufour* & *Loiſon*, & dont le Major auroit pour Chef le Général *Andréoſſy*. Le *Moniteur* vient de confirmer ce bruit, en annonçant aujourd'hui l'arrivée du Général *Soult* à *Boulogne* en qualité de Commandant du dit Camp: Une Frégate *Angloiſe* s'étant peu après approchée du Port à 1900. toiſes, il a fait tirer des Bombes avec des Mortiers, que le Général *Marmont* avoit fait venir exprès; une des Bombes a éclaté ſur le beaupré de la Frégate; la mâture a été conſidérablement endommagée, & pluſieurs Hommes ont été tués. Le *Journal officiel* donne à-la-vérité avis, que le Vaiſſeau *le Duguay-Trouin* & la Frégate *la Guerrière* ſont retournés à *St. Domingue*, & qu'à leur départ la Maladie y avoit ceſſé ſes ravages. En même tems on trouve dans la Feuille du Gouvernement une Relation ſuivie des événemens peu connus, qui ont eu lieu en *Egypte*, en *Floréal*, *Prairial* & *Meſſidor* (Avril-Juillet). Cette Relation a été envoyée de *Gènes*, où on l'a compoſée d'après des rencontres, données par un Bâtiment venu du *Levant:* Elle ſemble mériter d'être remarquée, ſur-tout dans la conjoncture préſente; en voici le commencement.

"Mehemed-Pacha gouvernoit le *Caire* au nom du *Grand-Seigneur*. Il avoit ſous ſes ordres environ 4000. *Arnautes* ou *Albanois*, 1000. ou 1200. *Janiſſaires*, & une cinquantaine de cent Déſerteurs. Les premiers réclamèrent leur Solde arriérée, & ſe préſentèrent à cet effet chez le *Tefterdar* ou Tréſorier, qui, d'après un ordre précis du Pacha, refuſa d'adhérer à leur demande. Le 9. *Floréal* (29. Avril,) les *Albanois* furieux arborèrent l'étendard de la révolte; ils ſe portèrent en armes, ayant à leur tête leur Chef *Taher*-Pacha, chez le Roi, qui ſe trouva fort heureux de s'échapper avec le peu de Troupes *Ottomanes*, qui ſe ſont réunies à lui. Les *François* à ſon ſervice ſauvèrent, par leur bravoure & leur habileté, le Harem du Pacha, qui avec ſon parti ſe retira à *Manſoura*. Ne s'y trouvant pas en ſûreté, il ſe replia ſur *Damiette*, où il entra le 20. *Floréal* (10. Mai) dernier. "

"*Taher*-Pacha profita des premiers momens de ſon autorité pour commettre les plus grands déſordres. Il fit maſſacrer beaucoup d'*Osmanlis* & d'Habitans attachés à leur Parti, exigea des Contributions, & permit à ſes Troupes les plus grands déſordres. Après avoir exercé ſa rage ſur les *Ottomans*, ſon reſſentiment ſe porta ſur les *Chrétiens* & les *Francs*, envers leſquels il commit toutes ſortes d'exactions. Le Commiſſaire *Anglois*, Major *Miſſett*, fut inſulté à vuë chez lui & menacé. Le Commiſſaire Impérial, Mr. *Reſetti*, ſçut ſe ſouſtraire à ces vexations en offrant de payer 200. *Bourſes*. Un Négociant renommé, *Mabarouky*, fut taxé à 600. *Bourſes*. Un Négociant renommé, *Mabarouky*, fut taxé, deſtiné par la *Porte* au Gouvernement de *Gedda*, & reſté au *Caire* avec quelques *Osmanlis*, ſe préſenta chez *Taher*-Pacha, & le tua par trahiſon d'un coup de carabine, envoya ſa tête à *Damiette*, & crut avoir pris le moyen de rétablir l'ordre en ſe défaiſant du Chef des Rebelles; mais il négligea de s'emparer de la Citadelle, dont ſe rendit maître *Mehemed-Ali*, ſecond Chef des *Arnautes*. " (*La Suite ci-après.*)

Cinq p. c. conſ., la joüiſſance à compter du 1er *Vendémiaire* prochain, 52. & demi.

DE LEYDE, *le* 17. *Septembre.* On a, par une voye particulière, des *Lettres de Londres du* 10. *Septembre:* Elles nous apprennent, que, par une Proclamation, au nom de S. M. *Britannique*, le *Havre-de-Grâce* & tous les autres Ports, qui communiquent avec la *Seine*, avoient été déclarés en état actuel de Blocus. Dans le même tems on ſurveilloit avec l'attention la plus aſſidue tous les Ports & Havres de la *France* depuis l'entrée de *la Manche* juſqu'à *l'Eſcaut*, les préparatifs ſe pouſſoient en *Angleterre* pour donner une Expédition ſecrette: L'Armement ſe raſſembloit aux *Dunes*, afin d'être prêt à ſortir vers la mi-Septembre: Le Corps de Troupes, qui y ſeroit employé, conſiſtoit en ſix-mille Hommes, qui n'auroient d'autres Bagages que quelque linge de réchange, toutes conjectures, que l'on pourroit faire ſur leur deſtination, ne ſeroient que vaines. Des

moins ne pouvoit-il être question d'une Expédition sur la Côte de *France*, celle dont la venuë du Général *Dumouriez* à *Londres* avoit suggéré l'idée. nière beaucoup plus probable, dont l'on explique cette apparition. " Pendant „ *Américaine*, dit-on, le Général *Dumouriez* étoit Commandant à *Cherbourg*: „ vernement *François* méditoit alors une descente en *Angleterre*: Le feu Roi „ les talens Militaires de ce Général: Il donna ordre, qu'on le consultât, en „ dant le Plan, que, d'après ses lumières, il jugeroit le plus propre à faire „ pédition. De pareils ordres furent donnés à l'égard des autres Officiers „ *Françoise*, les plus distingués par leurs connoissances. Le Projet de *Dumouriez* „ préférence sur tous les autres: Mais bientôt les affaires intérieures firent „ dessein de vuë; & le Plan, tracé par *Dumouriez*, resta dans le Portefeuille „ A la suite des troubles Révolutionnaires il tomba avec d'autres Papiers entre „ de ceux qui s'étoient emparés du pouvoir; & ces Cartons furent mis au „ Département de la Guerre. *Dumouriez*, ne pouvant guères s'imaginer, que „ res sur la descente en *Angleterre* eussent échappé à la destruction Révolution- „ s'en inquiéta pas: Cependant, pendant son séjour près d'*Altona*, il fut in- „ le Projet, dont il étoit l'Auteur, & les Papiers y relatifs, étoient entre les „ *Bonaparte*, & que probablement l'Invasion de l'*Angleterre* alloit s'exécuter d'- „ Plan: En conséquence, il en écrivit d'abord au Duc d'*Orléans*, dont on c- „ anciennes relations avec lui, & qui se trouvoit à *Londres*, le priant de com- „ ce même Plan au Gouvernement *Anglois*: Il ajouta, qu'il avoit conçu dans „ ce Projet d'après les ordres de son légitime Souverain; mais que, voyant aujourd'hui „ un Etranger assis sur le Trône de *France*, & que celui-ci avoit formé le d- „ faire invasion dans un Pays, où les Princes de la Maison de *Bourbon* avoient „ un asyle dans leurs revers, il ne pouvoit se taire plus longtems; & com- „ roit son Plan avec franchise au Gouvernement *Britannique*. Cette Lettre „ muniquée d'abord par le Duc d'*Orléans* au Commandant en chef Duc d'*York*, „ pria en conséquence d'inviter *Dumouriez* à se rendre en *Angleterre*, l'assu- „ protection du Gouvernement: Et c'est d'après cette invitation (ainsi se term- „ ticle) que le Général *Dumouriez* a quitté l'*Allemagne* & se trouve actuellement à L-

Nous avons été requis par une personne, autorisée d'une part respectable, d'insérer l'Article suivant, daté du 4. Septembre, en réponse à celui qui a été inséré, contre de *Hambourg*, dans le *Moniteur* du 28. Août, & rapporté dans notre N°. LI.

„ A l'époque où le *Danemarc* jouït de la prospérité la plus reconnuë & la plus en- tuation qu'il doit uniquement aux vertus & aux talens du Prince, qui le gouverne, & gesse ainsi qu'aux lumières de ses Ministres; on ne peut être qu'également surpris & du contenu offensant de l'Article de *Hambourg* dans le *Moniteur* du 28. Août. Il pas difficile peut-être de deviner le motif de ce ton peu usité; mais, sans entrer dans matière, l'on ne peut se refuser de convenir, qu'un Prince doit à ses Sujets & se de- même de mettre ses Frontières en état de défense, lorsque deux Armées s'en approch- Est-ce provoquer une Puissance que de maintenir une Neutralité impartiale & exacte? teur de l'Article est-il assez dans la confidence des relations entre toutes les Cours & les vernemens, pour oser décider de l'instant, où un Prince doit séparer une Armée, prudence a exigé le rassemblement? A la légèreté & à l'injustice du reproche, lui-même, se joint l'indécence de l'expression: Celle d'un *petit Prince* n'a pas un sens défini: On sçait, qu'un Monarque, qui gouverneroit un Etat considérable, mais qui féminoit les ressources par l'arbitraire de ses ordres, par une dépense excessive- se, par l'exspoliation de ses Sujets, & qui par cette conduite feroit diverger les tant intérieures qu'extérieures, & aliéneroit l'amour & le zèle de ses Peuples, être un *petit Prince*: Mais l'on sçait aussi, & l'événement l'a prouvé, que le Sou- près de trois Millions d'Habitans, qui fonde son Empire sur le coeur de ses Sujets, profiter ses Etats du fruit de son travail assidu, & dont enfin les vertus, la bravoure font le point de ralliement de toute une Nation, en rassurant ses toute aggression injuste, ne peut pas être un *petit Prince*. A cette réflexion seulement, qu'un Ecrivain, pour être respectable, doit emprunter les couleurs fidèles sur la palette de la vérité. "

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.